OBJET DE L'ENTREPRISE

La présente entreprise a pour objet la fourniture , le placement et la mise en service d'une installation de contrôle d'accès autonome.

GENERALITES

L'entreprise comprend une installation de contrôle d'accès par lecteurs de badges actionnant divers systèmes de fermeture : gâches électriques, électro-aimants, barrières levantes (parking), etc.

L'installation doit permettre le contrôle de 999 badges et doit être particulièrement modulaire et extensible.

Afin d'offrir les meilleures garanties de fiabilité, de confort et de sécurité, l'installation sera conçue sur le principe de l'intelligence distribuée; l'installation comprendra des unités de contrôle séparées (appélée "contrôleur") pour la gestion de maximum 2 têtes de lectures. Les contrôleurs doivent en tous cas être capables de faire la gestion pour 1 seul accès dans les deux directions, entrée et sortie, ou pour 2 accès différents, seulement l'entrée avec sortie libre.

En aucun cas, il ne sera admis qu'un contrôleur doit interroger un concentrateur ou une unité centrale pour autoriser l'ouverture de l'accès contrôlé. Le passage d'un badge autorisé dans la tête de lecture entraînera <u>instantanément</u> la commande d'ouverture de l'accès contrôlé, quelle que soit la charge du réseau de communication.

L'entier du système sera être géré par un master-controlleur. Sur ce controlleur, il sera possible de programmé le système.

Si la communication avec ce controlleur est interrompue, ça ne peut pas influencer d'aucune manière le contrôle d'accès.

Tous les différentes éléments du système devont être d'origine Belge.

CONCEPTION DE L'INSTALLATION

Chaque accès à surveiller est équipé de :

- à l'entrée : 1 tête de lecture à l'extérieur de la zone protégée
- à la sortie : 1 tête de lecture, si le contrôle de sortie est nécessaire ou un bouton poussoir,
 à l'intérieur de la zone protégée.
- 1 contrôleur qui doit gérer l'accès de manière autonome
- 1 système électrique pour le verrouillage et le déverrouillage de la porte
- 1 contact magnétique de surveillance donnant l'état de la porte

N.B.:

- Tous le contrôleurs doivent pouvoir supporter une tête de lecture dans le sens du franchissement en sortie, ou si le contrôle de la sortie n'est pas nécessaire, une tête de lecture pour la gestion d'un deuxième accès.
 - Pour cette raison, le contrôleur doit être prévu de suffisamment de points d'entrée et relais de sortie pour gérer deux accès différents.
- Tous les contrôleurs seront reliés à le master controlleur avec une câble de 3 fils. En cas de rupture de cette liaison, le fonctionnement du système ne sera pas affecté, et le temps de réponse du contrôleur restera instantané. Un mode " dégradé " du type code site ne sera admis en aucun cas.
- L'alimentation d'un lecteur sera suffisante pour alimenter une gâche électrique 12 V continu avec un consommation maximal de 250 ma. L'alimentation est du type alimentation secourue par batterie.

MODULARITE

Le principe de l'intelligence distribuée et le type de communication utilisé permettront la plus grande modularité.

Il doit être à tout moment possible d'ajouter ou de retirer facilement des contrôleurs et/ou têtes de lectures de l'installation.

Le système doit être capable de gérer au minimum 8 têtes de lectures, divisé entre 4 contrôleurs.

PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

L'autorisation d'accès d'un badge sera soumise à 3 critères :

- autorisation personnel : qui ?
- autorisation géographique : où ?
- autorisation temporelle et date limite de validité : quand et combien de temps ?

Autorisation personnel

Les différents porteurs de cartes doivent avoir la possibilité d'obtenir chacun leur propre carte d'accès et/ou code NIP individuellement. Systèmes utilisant les même cartes ou codes pour un groupe de personnes ne seront pas acceptés.

Autorisation géografique

Les têtes de lectures seront regroupées en groupes (appellés zones d'accès), qui caractériseront les zones géographiques autorisées à certaines catégories de personnes.

Le nombre de zones d'accès sera au moins de 4.

Un badge ne sera autorisé que sur les têtes de lectures faisant partie du groupe de têtes de lectures auquel ce badge a accès.

Ce principe permettra une gestion souple et facile des autoristations d'accès, en ne demandant pas la reprogrammation individuelle de chaque badge en cas de changement d'organisation.

Autorisation temporelle

Il sera possible de limiter les autorisations d'accès à certaines périodes de la journée.

Cette limitation sera déterminée selon le principe suivant :

- les comportements horaires seront regroupés en catégories (appelées "groupes d'accès")
- chaque badge sera caractérisé par une groupe d'accès
- au moins 6 groupes d'accès seront disponibles
- un calendrier hebdomadaire d'accès autorisé sera affecté à <u>chacun</u> de ces types d'accès dans <u>chaque</u> tête de lecture, permettant ainsi des autorisations d'accès différentes pour chaque accès pour les catégories de personnes ainsi définies
- au moins 6 calendriers hebdomadaires seront disponibles.
 Chaque calendrier hebdomadaire est conçu de 2 intervalles de temps par jour. (1 par jour de semaine et 1 pour les jours de congés).
- chaque jour peut être indiqué comme jour de congé, avec la possibilité de le programmé comme jour de congé fixe (retourne chaque année sur la même date) ou jour variable.

Ce principe permettra une gestion souple et facile des autorisations d'accès, en ne demandant pas la reprogrammation individuelle de chaque badge en cas de changement d'organisation.

Fonctions supplémentaires

Il sera possible de programmer individuellement pour chaque badge une période de validité (de / jusqu'à).

Il sera possible de programmer un accès conditionel. En ce cas, la tête de lecture n'est activé que si une condition précédente est accomplit.

En utilisant cet accès conditionel, il sera par exemple possible de gerer l'accès par une barrière d'une manière que la barrière n'est pas ouverte que s'il n'ya pas une voiture sur une boucle inductive devant la barrière.

DESCRIPTION DES CONTROLEURS

Le contrôleur assurera le contrôle d'un ou deux accès. Il sera prévu pour deux têtes de lectures. Les caractéristiques principales en seront les suivantes :

- capacité de 999 badges
- mémoire tampon mémorisant au moins les 1.500 dernières transactions (accès autorisés, accès refusés, alarmes, ...)
- fonctionnement autonome (l'autorisation d'accès ne nécessite en aucun cas l'interrogation d'un concentrateur ou de l'ordinateur)
- liaison au réseau de communication de données
- 8 entrées :
 - surveillance de l'état de la porte (sur 2 entrées)
 - entrée d'alarme (2 x) pour connexion d'un détecteur externe d'alarme
 - bouton-poussoir ouverture de porte (sur 2 accès)
 - accès conditionnel (permettant la gestion (sur 2 accès) de sas ou de barrières)

De cettes 8 points d'entrée, 4 se trouveront sur le contrôleur même, et chaque fois 2 entrées sur les têtes de lectures. Le fonction de chaque entrée individuelle sera librement programmable par l'utilisateur.

- une point d'entreé prédéfinie "tamper", connecté interne par le fabricant avec le contact anti-sabotage sur le boîtier du contrôleur
- 4 sorties paramétrables :
 - 2 relais de commande de gâche
 - 2 relais d'alarme distincts ou de commande auxiliaire
- gestion de l'alarme de la porte : au moins de type alarme "porte ouverte trop longtemps" et de type "porte défoncée"
- possibilité de raccorder un clavier de code pour l'utilisation de codes NIP
 - l'utilisation des codes NIP est imposée individuellement (badge par badge)
 - le longeur du code NIP est au minimum 4 chiffres
- possibilité d'activer un contrôle logique de position (anti-passback) sur 4 zones. Cette fonction doit être programmable localement (accès par accès), par zone ou temporaire (anti-timeback). Il doit être possible de désactiver cette fonction pour des cartes bien spécifiques.
- real time clock
- programmation et événements sauvegardés en cas de coupure de courant
- vrai circuit "watchdog" sur l'éléctronique de gestion. Une simple indication LED ne sera pas admis.

DESCRIPTION DU RESEAU DE COMMUNICATION

Un câble standardisé avec 2 conducteurs (type Dracoda mb 2801 ou équivalent) sera utilisé. Aucun dispositif (PC, contrôleur ou autre circuit) raccordé sur le réseau ne peut travailler comme "maître" ou unité centrale.

La communication doit toujours rester présente, indépendamment du fait qu'un contrôleur ou le PC soit enlevé du réseau.

RACCORDEMENT DES LECTEURS

Chaque lecteur de carte sera raccordé au contrôleur par un simple câble à 3 conducteurs, indépendant du type de lecteur et indépendant de la présence d'un clavier de code NIP. La distance minimale entre le lecteur et le contrôleur sera de 300 mètres.

Il sera possible de raccorder un deuxième lecteur, soit directement sur le contrôleur, soit sur le premier lecteur. Le câblage sera donc très simplifié.

LES LECTEURS DE CARTES

Il doit être possible de connecter différentes types de têtes de lecture sur les contrôleurs. Les technologies suivantes sont au moins disponible : proximité, mains-libres et clavier code NIP.

• Le lecteur de proximité version disposition intérieur

Le lecteur de proximité a une portée de minimum 12 cm. A côté des badges d'accès de proximité, il doit être possible d'utiliser des tags (portes-clefs). Le lecteur offre une portée de 10 cm en utilisant ces tags.

L'influence des environments métallique sur cette portée sont réduit au stricte minimum. Une connecteur indique que le lecteur est installé sur une surface métallique.

Le lecteur de proximité a une grande vitesse de lecture - dans les circonstances les plus mauvaises, il doit être possible de lire au moins 15 badges d'accés et/ou tags par seconde !

Dimensions: 110 x 40 x 20 mm

• Le lecteur de proximité version disposition intérieur ou extérieur

Le lecteur de proximité a une portée de minimum 20 cm. A côté des badges d'accès de proximité, il doit être possible d'utiliser des tags (portes-clefs). Le lecteur offre une portée de 12 cm en utilisant ces tags.

L'influence des environments métallique sur cette portée sont réduit au stricte minimum.

Le lecteur de proximité a une grande vitesse de lecture - dans les circonstances les plus mauvaises, il doit être possible de lire au moins 15 badges d'accés et/ou tags par seconde ! Le boîtier plastique est entièrement étanche, le lecteur peut être installé à l'extérieur.

Le lecteur peut être équipé avec un clavier intégré

Dimensions: 135 x 49 x 20 mm

Le lecteur mains-libres version disposition intérieur ou extérieur

Le lecteur mains-libres a une portée de minimum 60 cm en utilisant des badges passives (sans batterie). Des systèmes qui utilisent des badges actives ne seront pas accéptée à cause de la durée de vie limitée des badges. A côté des badges d'accès de proximité, il doit être possible d'utiliser des tags (portes-clefs). Le lecteur offre une portée de 35 cm en utilisant ces tags.

Le boîtier plastique est entièrement étanche, le lecteur peut être installé à l'extérieur.

Dimensions : diamètre : 310mm Hauteur : 36.5 mm

Si les lecteurs mains-libres sont appliqués, les lecteurs doivent disposer des fonctions supplémentaires suivantes pour assurer un bon fonction du système :

- Synchronisation : il doit être possible de synchroniser, d'une manière facile, plusieurs lecteurs mains-libres, montées dans la portée des autres lecteurs. De ce manière les interférences et l'influence des lecteurs entre-eux sont réduites au minimum.
 - -Auto-calibration : Si le lecteur est monté sur une surface métallique, il sera récalibré automatiquement afin de réetablir sa portée normale de 60 cm avec les badges.

Des lecteurs de proximitée et de mains-libres avec une temps morte après le lecture d'une badge ne seront pas accéptés. Pour éviter le régistrement double d'une badge, les données d'une badge ne seront transmis qu'une seule fois par le contrôleur, même si la badge reste dans la portée de lecture du lecteur. Une badge peut seulement être lue une deuxième fois par un lecteur quand la badge a d'abord guitter la portée de lecture de ce lecteur.

Toutes les têtes de lectures sont facilement à intégrer dans l'architecture des batiments, grâce à leur design érgonomique.

TYPE DE BADGES

Le système doit avoir été concu pour permettre l'utilisation de divers types de badges.

Le codage des badges se fera sur 6 chiffres minimale et présentera toutes les garanties de sécurité, ainsi qu'un protocole d'encodage empêchant les erreurs de lecture.

S'il fait usage de badges Wiegand, ils devront être codés sur 26 bits minimum, selon un protocole empêchant toute possibilité de lecture d'un numéro différent du numero encodé sur le badge. Il sera possible d'imprimer tous les badges.

USAGE DU SYSTEME

Le logiciel de gestion des accès sera souple et convivial. Toute la programmation est fait par l'utilisatuer par mayen d'un afficheur et un clavier, integrés dans le contrôleur maître. Les menus déroulants sur l'afficheur seront en Anglais.

Fonctions du logiciel

La fonction essentielle du logiciel sera d'offrir une interface utilisateur conviviale pour permettre la programmation du système, ainsi que la gestion des événements.

Il permettra au moins :

- le chargement des données dans les contrôleurs d'esclave
- l'envoi de commandes de l'opérateur vers les contrôleurs (déverrouillage, la mise à date et heure, etc.)
- la récuperation des informations par le contrôleur maître (événements, alarmes, etc.)
- la gestion des accès
 - par tête de lecture
 - par groupe de têtes de lectures
 - par personne
 - par groupe de personnes
 - avec cartes et/ou codes NIP

- la définition des zones permettant le contrôle logique de position
- la programmation des badges d'accès par introduire les codes cartes et/ou codes NIP automatique par un lecteur (système auto-apprentissage), quelle que soit le type de badge.
- la gestion des calendriers hebdomadaires et zones de temps journaliers où seront choisis
- l'encodage des jours de congés, avec définition des jours fixes (revennant chaque année à la même date, et donc à programmer une seule fois) ou jours variables.
- la sauvegarde et la récupération des données encodées
- l'impression de listes des settings ou des événements
- la maintenance des mots de passe

CONTROLE LOGIQUE DE POSITION

Une fonction anti-passback (contrôle logique de position) doit pouvoir être activée sur les têtes de lecture.

Cette fonction vérifie la logique de position d'un badge, pour toutes les zones où elle est activée, et empêche l'utilisation d'un badge pour l'entrée ou la sortie d'une zone où il ne peut logiquement pas se trouver, ou l'utilisation du même badge par deux personnes pour l'entrée ou la sortie.

Cette fonction peut être programmée par local (porte par porte), par zone ou en fonction du temps (anti-timeback). Anti-timeback signifie (au cas où l'accès est équipé d'une seule tête de lecture) que le porteur du badge doit attendre un certain temps avant de présenter son badge une deuxième fois à la tête de lecture.

Cette fonction doit pouvoir être programmée par le logiciel de gestion où seront définies les différentes zones (jusque 4 zones configurables par l'utilisateur), ainsi que les têtes de lectures qui ne sont pas pris en compte pour cette fonction.

L'utilisation de l'anti-passback sur un même site ne peut obligatoirement exiger l'utilisation d'un ordinateur dédicacé pour la gestion de l'installation.

Le principe de l'intelligence distribuée permettra l'utilisation de ce logiciel sur ordinateur non-dédié.